

## Avis de dérogation en vue de l'atteinte d'un objectif légitime pour la mobilité de la main-d'œuvre en vertu du chapitre Sept de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC)

**Approuvé par le gouvernement de/du [province/territoire]**

*Exigences supplémentaires pour l'accréditation à titre de [métier ou profession]*

### Travailleurs visés

Si vous êtes accrédité dans une province ou un territoire énuméré dans le tableau ci-dessous, vous devez satisfaire à des exigences supplémentaires afin d'obtenir une reconnaissance professionnelle en tant que [nom du métier ou de la profession] en/au [nom de la province ou du territoire].

### Exigences supplémentaires

**[Nom du métier ou de la profession]**

Provinces ou territoires visé(e)s	Différence(s) significative(s)	Exigence(s) supplémentaire(s) pour satisfaire aux conditions d'accréditation	Autres renseignements

## **Autres renseignements**

*[Indiquer si un travailleur peut être admissible à une accréditation restreinte ou limitée pendant qu'il se soumet aux exigences supplémentaires, ou encore si ces exigences supplémentaires sont nécessairement préalables à l'obtention de l'accréditation.]*

*Indiquer s'il doit se soumettre aux exigences supplémentaires dans un certain délai. Indiquer tout autre renseignement supplémentaire qu'un travailleur devrait savoir et qui ne figure nulle part ailleurs dans ce formulaire.]*

Si vous venez d'une province ou d'un territoire visé(e), mais que vous croyez avoir déjà satisfait aux exigences supplémentaires requises à l'obtention d'une accréditation dans la province ou le territoire souhaité, veuillez communiquer avec l'organisme de réglementation ci-dessous pour en discuter.

*[Indiquer le nom de l'organisme de réglementation]*

*[Site Web de l'organisme de réglementation]*

*[Adresse courriel de l'organisme de réglementation]*

*[Numéro de téléphone de l'organisme de réglementation]*

## Renseignements supplémentaires

### Fondement des exigences supplémentaires

En vertu du chapitre Sept de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), les gouvernements peuvent imposer des exigences significatives supplémentaires selon un nombre limité de justificatifs dénommés « objectifs légitimes pour la mobilité de la main-d'œuvre ».

Les exigences supplémentaires pour exercer à titre de [Nom du métier ou de la profession] sont fondées sur *[supprimer tous les éléments qui ne s'appliquent pas]* :

- la sécurité du public;
- l'ordre public;
- la protection de la vie ou de la santé des personnes ou des animaux ou la préservation des végétaux;
- la protection de l'environnement;
- la protection des consommateurs;
- la protection de la santé, de la sécurité et du bien-être des travailleurs;
- la prestation de services sociaux et de services de santé adéquats dans toutes ses régions géographiques;
- les programmes à l'intention des groupes défavorisés.

### Justification des exigences supplémentaires

*[Inclure la justification des exigences supplémentaires imposées en démontrant que les différences en matière d'éducation, de formation, d'examen, d'expérience professionnelle ou de champ d'exercice entre les provinces ou*

*territoires entraînent une lacune importante en termes de compétences, de domaines de connaissances ou d'aptitudes (voir l'alinéa 707(2)b) de l'ALEC).*

*Dans le cadre de la justification, veuillez expliquer comment les exigences supplémentaires comblent les lacunes identifiées en matière de compétences, de domaines de connaissances ou d'aptitudes et sont nécessaires pour atteindre le(s) objectif(s) légitime(s) sélectionné(s) ci-dessus - c'est-à-dire qu'elles ne restreignent pas la mobilité de la main-d'œuvre plus qu'il n'est nécessaire et ne crée pas une restriction déguisée à la mobilité de la main-d'œuvre.*

### **Durée prévue des exigences supplémentaires**

*[Indiquer la période pendant laquelle les exigences supplémentaires seront en place.]*

### **Date d'approbation des exigences supplémentaires**

Date d'approbation initiale : *[Date]*

Date de la dernière révision et mise à jour : *[Date]*

### **Coordonnées**

Coordonnateur de la mobilité de la main-d'œuvre pour le gouvernement de/du *[province/territoire]*

*[Adresse courriel générique du coordonnateur de la mobilité de la main-d'œuvre]*

*[Numéro de téléphone générique du coordonnateur de la mobilité de la main-d'œuvre]*

**Renseignements supplémentaires sur les exigences supplémentaires (*facultatif*)**

*[Annexe facultative permettant de fournir des renseignements supplémentaires sur les exigences supplémentaires et les activités restreintes]*

*[Supprimer l'annexe si non nécessaire]*